

La charte « Esprit du SEL »

Article 1 :

Affirmer et faire vivre l'idée « **Le lien est plus important que le bien** »

Article 2 :

Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.

Article 3 :

Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Article 4 :

Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des SEL par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

Article 5 :

S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement, éviter le gaspillage et la sur consommation.

Article 6 :

Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur.